



Litige financier avec une entreprise

Par **JEANNE84**, le **02/10/2009** à **13:13**

Bonjour,

Nous sommes en litige financier avec une entreprise d'électricité/chauffage/plomberie suite à des travaux effectués chez nous.

En effet, nous avons réglés les 3/4 de la somme que nous leur devons et rencontrons actuellement des difficultés financières pour payer le solde.

Nous avons effectué un 1er versement de ce solde en début d'année, puis leur avons soumis en date du 11/08/09 un échéancier allant jusqu'à fin mars 2011, par lettre recommandée avec A.R., en leur joignant tous les chèques (pour preuve de notre bonne foi !).

Nous avons essayé de les joindre à plusieurs reprises afin de trouver un accord mais à chaque fois le gérant ne nous rappelait pas.

En réponse à notre courrier, nous recevons de leur part le 01/10/09 une lettre recommandée avec A.R. nous indiquant qu'ils n'acceptent en aucune façon notre échéancier et qu'ils déposent tous nos chèques à des dates qu'ils ont eux définies afin de solder cette créance d'ici la fin 2009 !

Pour info, un chèque de 3 000 € devait passé fin septembre et un de 5 000 € le 31/12/2009. Leur courrier, daté du 29/09/2009, indique qu'ils déposent le même jour les chèques de 3000 et 5000 €.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons dans une situation très grave car nous risquons une interdiction bancaire suite à approvisionnement insuffisant de notre compte !

Parrallèlement à ça, au mois de juillet, ils ont fait appel à un cabinet de recouvrement.

Quels sont nos droits dans cette affaire ?

Merci d'avance pour votre réponse.

JEANNE84